

Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le *treize* juin à dix huit heures trente, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 7 juin 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM.FERON, LECLERCQ, MMES DUFOUR, BERTIN, MM. DECLERCQ, HANOTTE, MME TORABI, M. D'HALLECOURT absents excusés.

Suppléants : MM. PHILIPPO, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

13 - Budget principal – Produits irrécouvrables – Admission en non-valeur

Le Président soumet à l'Assemblée l'état des créances irrécouvrables présenté par le Trésorier, reprenant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2006 d'un résident des Oisillons à Rang-du-Fliers. Le montant dû est de **21,50€** somme inférieure au seuil des poursuites.

Il propose à l'Assemblée d'admettre cette créance en non-valeur.

Les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2007, article 654.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Berck-sur-Mer, le 14 juin 2007.

Publié le,

19 JUIN 2007

REÇU LE

Le Président,

Exécutoire, le

21

JUIN 2007

21 JUIN 2007

B. COUSEIN.



SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

